



Retour de bâton pour Issa Hayatou. L'ancien président de la Confédération africaine de football, et son ex-secrétaire général Hicham El Amrani ont été condamnés chacun à 500 millions de livres égyptiennes (environ 24,5 millions d'euros) d'amende, a décidé ce mardi la Cour économique du Caire. Ainsi que le relaye la presse locale, cette sentence a été prise par contumace (en l'absence des deux dirigeants).

Le Camerounais et le Marocain étaient jugés en Egypte pour atteinte au respect des règles de la concurrence concernant un contrat entériné au mois de septembre 2016 avec Lagardère Sports sur les droits médias/marketings du football africain.

L'autorité de la concurrence égyptienne (ECA) avait estimé que ledit contrat contrevenait à la loi en Egypte, où le siège de la CAF se situe.

Transmis en mars 2017 à la Cour économique du Caire (CAC), le dossier avait débouché sur le procès des deux ex-dirigeants en avril 2018.

La société égyptienne Presentation Sports s'estimait alors lésée par le caractère exclusif des négociations entre la CAF et Lagardère.

Figurant parmi les enjeux de la nouvelle gouvernance de l'instance panafricaine, l'accord avait

été déclaré « mauvais pour le football » par nul autre qu'Ahmad, le successeur d'Hayatou. Le 30 septembre dernier, l'assemblée générale de la CAF avait annoncé la renégociation du contrat, conformément à l'une de ses promesses de campagne du Malgache.

football365.fr/237actu/com
